

Expatriation fiscale pour les Français

> Exit tax, relèvement de l'ISF et des droits de succession, remise en cause du forfait fiscal suisse pour les Français : quelles stratégies de transfert de résidence et de changement de nationalité efficaces ?

> Chef d'entreprise, retraité, héritier, sportif, artiste... : où transférer sa résidence fiscale en fonction de sa situation patrimoniale ?

> Fiscalité, confidentialité : comparaison Belgique, Suisse, Luxembourg

13 & 14 mars 2013

Luxembourg, Hôtel Le Royal

MERCREDI 13 MARS 2013

Jean-Marc Tirard

Avocat Associé, Tirard Naudin, Paris

Jérôme Barré

Avocat Associé, Cabinet Franklin, Paris

Rémi Dhonneur

Responsable du département fiscal, Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP, Paris

Philippe Kenel

Avocat, Python & Peter, Pully/Lausanne

Michiel Roumieux

Associé, PriceWaterhouseCoopers, Luxembourg

Manoël Dekeyser

Avocat fiscaliste, Dekeyser & Associés, Bruxelles

Agnes Llorca-Boutoleau

Directeur, PriceWaterhouseCoopers, Luxembourg

Roland Forestini

Avocat fiscaliste, Bruxelles

Déroulement

Accueil et enregistrement : 8.30

Début du séminaire : 9.00

Pause café : 10.30-11.00

Déjeuner : 12.00-13.30

Reprise du séminaire : 13.30

Pause café : 15.30-16.00

Fin du séminaire : 17.30

POURQUOI ET COMMENT QUITTER LA FRANCE ? LES NOUVEAUTÉS

Les nouvelles raisons de partir : quel est le coût de rester en France ? Quelle sera la situation demain ?

Aggravation de la fiscalité : quel impact sur le patrimoine et les revenus ?

Projets de taxer les expatriés français : réalité ou mythe ?

Lutte contre la fraude : quels nouveaux développements ?

Conditions pour se défaire de la résidence fiscale française : quels sont les critères à respecter ? A quel coût ?

Les critères de résidence fiscale en France

Quelles sont les conditions à remplir pour éviter une remise en cause du transfert ?

Comment déterminer le domicile du contribuable ?

Les mesures de dissuasion : comment les éviter ou y faire face ?

Le problème de l'exit tax

COMPARAISON ENTRE LA BELGIQUE, LA SUISSE ET LE LUXEMBOURG

Accueil des résidents étrangers fortunés : quelles évolutions récentes et à prévoir ?

Les conséquences de la résidence (et/ou domicile) sur l'étendue de l'obligation fiscale

Impôt sur le revenu (en distinguant les revenus d'activité et les revenus passifs, dividendes, intérêts, revenus fonciers ...)

L'imposition des retraites (de source française).

Imposition sur les plus-values de cession de participations et actifs financiers.

Impôt sur la fortune

Existe-il l'équivalent de l'« exit tax » en cas de départ ?

Le régime fiscal des artistes et sportifs (résidents)

Le régime fiscal des constituants et/ou des bénéficiaires de trusts (onshore et offshore).

L'imposition des successions et des donations

Dans quels cas sont-elles imposables ?

Résidence du défunt/donateur et/ou de l'héritier / donataire, autre critère de rattachement.

Comment acquérir la nationalité du pays d'accueil ?

Alain Steichen

Partner, Bonn Steichen & Partners, Luxembourg

Olivier Wyssa

Avocat Associé, Wyssa Beguin & Associés, Genève

Anne-Véronique Stainier

Avocate fiscaliste au Barreau de Bruxelles, Association Sybarius, Bruxelles

Michel Goethals

Avocat Associé, MCW Avocats, Bruxelles

Alain Frenkel

Avocat Associé, Frenkel & Associés, Paris

Philippe Dandaleix

Avocat à la Cour et spécialisé dans le droit de la nationalité, Paris

Emmanuelle Pra

Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Robin & Korkmaz (SCP), Paris

Line-Alexa Glotin

Avocate Associée, UGGC Avocats, Paris

Déroulement

- Accueil et enregistrement : 8.30
- Début du séminaire : 9.00
- Pause café : 10.30-11.00
- Déjeuner : 12.30-14.00
- Reprise du séminaire : 14.00
- Pause café : 15.30-16.00
- Fin du séminaire : 17.30

Belgique, Suisse, Luxembourg : les avantages en termes de confidentialité

- Le client bénéficie-t-il de la confidentialité et du secret bancaire ?
- Comment fonctionne l'échange d'information en matière fiscale ?
- Quelles sont les obligations des intermédiaires financiers face à des avoirs non fiscalisés ?
- Quelles sont les obligations de dénonciation de la part des intermédiaires financiers ?

Chef d'entreprise, retraité, héritier, sportif/artiste... : où le client doit-il transférer sa résidence fiscale en fonction de sa situation patrimoniale ?

LES LIMITES DU TRANSFERT DE RESIDENCE

Le transfert de résidence est-il aussi efficace aujourd'hui face aux initiatives fiscales nationales et européennes ?

- A quoi sert le transfert de résidence à l'heure de la transparence fiscale ?
- Projet français de taxer les exilés fiscaux : quelles conséquences ?
- Face à l'obligation de reporting fiscal imposée aux trustees, le transfert de résidence est-il totalement efficace ?
- Les bénéficiaires de forfaits fiscaux en Suisse sont-ils à l'abri de demande d'informations fiscales de la part de la France ? Jusqu'à quand ?
- Quelles sont les conséquences de la nouvelle politique de l'argent propre auprès des établissements financiers ?
- Comment s'applique la transparence fiscale à leur égard ?
- Jusqu'à quand un expatrié fiscal français peut faire l'objet d'un redressement fiscal ?
- Jusqu'à quand un expatrié fiscal français peut faire l'objet d'un échange d'information ?

LE CHANGEMENT DE NATIONALITE

L'abandon de sa nationalité française pour le contribuable français : est-ce une option efficace ? Quel bénéfice dans une stratégie patrimoniale ?

- Quelle incidence de la perte de la nationalité française sur la fiscalité ?
- Procédures et conditions pour abandonner la nationalité française
- Résidents à Monaco : quelles solutions pour les bi-nationaux français ?

Quelles sont les conséquences du transfert de résidence sur les véhicules de tax planning établis depuis la France ?

- Les contrats d'assurance-vie sont-ils encore valables dans le nouveau pays de résidence ?
- Quelles sont les conséquences pour les trusts et fondations ?
- Quelles sont les obligations en matière de transparence fiscale ?

Renseignements et inscriptions

Tél : +41 22 849 01 11
 Fax : +41 22 849 01 10
 info@academyfinance.ch
 Par poste : Academy & Finance SA,
 CP 6069, CH-1211 Genève 6
 www.academyfinance.ch

Prix : Conférence entière : 1790 euros
1 jour (13 ou 14 mars) : 980 euros

Tarifs dégressifs :

2^{ème} inscrit -10%, 3^{ème} inscrit -15%

Inscription et paiement

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une facture. Votre inscription doit être garantie par un numéro de carte de crédit.

Annulation

Les annulations reçues avant le 14 février seront intégralement remboursées. Les annulations reçues entre le 15 février et le 1er mars seront remboursées à hauteur de 50% du prix de l'inscription moins les frais administratifs. Les annulations reçues après le 1^{er} mars ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû.

OUI, je m'inscris à la conférence "Expatriation fiscale pour les Français" à Luxembourg les 13 et 14 mars 2013 et je choisis :

- 13 & 14 mars 2013 13 mars 2013 14 mars 2013

Nom et prénom

Titre/fonction

Société

Adresse

CP/Ville

Tél **Fax**

E-mail

Date **Signature**

Je souhaite payer par : Carte de crédit Virement bancaire Chèque

Les paiements par carte de crédit seront débités dès réception des données bancaires et soumis à une majoration de 4% couvrant les frais de commission.

Mastercard VISA AMEX Carte professionnelle Carte personnelle

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Adresse du détenteur de la carte AMEX

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.